

Compagnie CIF

POLICE GROUPE MMA
N° 113.516.430 (hors jeunes
adhérents) &
COVEA PROTECTION
JURIDIQUE
N° 8.590.644

Melinda ALVES
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46



Nature des garanties de base		Plafond	Franchise
A Responsabilité Civile Professionnelle			
1	Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers, sous réserve de l'agrément AMF tel que prévu par les art. L541-1 svt du CMF Intermédiaire en transaction immobilière sans maniement/détention de fonds Démarchage bancaire et financier, CJA, Activités annexes	3.000.000 € par sinistre, par activité & par an	Selon option choisie dans le bulletin d'adhésion (*)
2	Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN (garanti uniquement sous réserve du statut de CIF)	1.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	12.000 €
3	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiements sans fonds confiés IOBSP, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	3.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	Selon option choisie ci-après (*) 20 % de l'indemnité due (maxi selon option)
4	Intermédiaire d'assurances de personnes sans encaissements de fonds de tiers, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	3.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	Selon option choisie dans le bulletin d'adhésion (*) 20 % de l'indemnité due (maxi selon option)
B Garanties Financières			
	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115.000 €	Néant
	Intermédiaire en transactions immobilières sans maniement & sans détention de fonds	110.000 €	
	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	

C Garanties Complémentaires			
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	1.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	4.000 €
7	RC Archives – Documents confiés	275.000 € par sinistre	1.000 €
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts...)	275.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile (honoraires d'avocats, d'experts...)	A concurrence des montants de garanties RC	Selon option choisie ci-après (*)
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (AMF/ ACPR)	27.500 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant

(*) il est précisé que les franchises s'appliquent également sur les frais de défense civile.

12

Responsabilité Civile Exploitation

10.000.000 €

Tout dommages confondus

Dont :

- **Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance**

10.000.000 €

1.000 €

- **Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à**

3.500.000 €

Par sinistre sur tout autre dommage que corporel

- **Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre**

3.000.000 €

275.000 €

- **Responsabilité civile vol par sinistre**

D PROTECTION JURIDIQUE

13 **Prévention et informations juridiques** (assistance juridique en ligne)

Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire /exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige :

20.000 €

Domaine de garantie

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garantie frais de stage/ permis
- Recouvrement de créances

Seuil d'intervention :

200 €

Contrat Groupe n° 8 590 644 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique

COTISATION ANNUELLE

1 – Provision minimum (y compris frais et protection juridique*)

Selon la tranche de CA HT	OPTIONS DE FRANCHISES	
	5 000 € / sinistre	10 000 € / sinistre
CA < 50 000 €	1 858 €	1 731 €
50 000 € < CA < 150 000 €	2 206 €	2 052 €
150 001 € < CA < 300 000 €	2 553 €	2 373 €
CA ≥ 300 000 €	2 727 €	2 533 €

→ La provision minimum annuelle comprend 84 € TTC de prime protection juridique et 40 € de frais BDJ

• **Taux de révision sur la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :**

0.12 % TTC calculé sur le montant de la base défiscalisable

• **Option :** Les adhérents qui souhaitent avoir une carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce avec détention de fonds peuvent souscrire cette option moyennant une prime additionnelle de **200 € TTC**, par an.

⇒ **Important : MMA se réserve le droit d'appliquer une tarification plus élevée aux adhérents dont le ratio sinistre à primes serait déficitaire**

2 – Taux de révision sur le CA HT réalisé N-1 :

OPTIONS DE FRANCHISES	CA < 1 000 000 €	CA ≥ 1 000 000 €
5 000 € / sinistre	1,1880 % TTC	1,0368 % TTC
10 000 € / sinistre	1,1232 % TTC	0,9828 % TTC
Commercialisation d'opérations Girardin	0,12 % TTC du montant de la base défiscalisable	

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE 2^{ème} LIGNE
GARANTIE FACULTATIVE – CONTRAT N°127 122 355

Si vous souhaitez renforcer vos garanties nous vous proposons de souscrire au contrat de 2^{ème} ligne N°127.107.751.

Cette garantie s'exerce pour l'ensemble des activités par sinistre et par année d'assurance en complément et/ou après épuisement du montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle accordée au titre du contrat de 1^{ère} ligne MMA n° 113.516.430

MONTANT DE GARANTIE par adhérent
3.000.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Limité à 1.000.000 € pour le Girardin</i>

COTISATIONS FORFAITAIRES ANNUELLES (y compris frais) par adhérent	
Chiffre d'affaires ≤ 1.000.000 €	490 € TTC
Chiffre d'affaires > 1.000.000 €	940 € TTC

→ **La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais BDJ**

Bulletin d'Adhésion Membres de la Compagnie CIF

Polices Groupes MMA n° 113.516.430 & COVEA PJ n° 8 590 644

ADHERENT

Nom ou raison sociale :										RCS :
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------

Adresse : Code Postal :

Ville : | | | | | | | | | Tel :

E-mail:

INFORMATIONS SUR LE OU LES BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S) DE LA SOCIETE

	BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF 1	BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF 2	BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF 3	BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF 4
NOM :				
NOM DE NAISSANCE :				
PRENOMS :				
DATE DE NAISSANCE :				
PAYS DE NAISSANCE :				
NATIONALITE :				
Détention de plus de 25 % du capital (préciser le %)	%	%	%	%
Détention de plus de 25 % des droits de vote (préciser le %)	%	%	%	%
Est-il une personne politiquement exposée (1) ? Si oui, pour quel motif ?	Oui Non 	Oui Non 	Oui Non 	Oui Non

(1) : Une personne politiquement exposée est une personne physique (ou un membre direct de sa famille ou connue pour lui être étroitement associée) qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante qu'elle a cessé d'exercer depuis moins d'un an.

DOCUMENTS / RENSEIGNEMENTS A NOUS COMMUNIQUER

Dernier chiffre d'affaires connu hors taxe ou prévisionnel annuel : _____ €

Assureur précédent :

Antécédents sinistres :

KBIS de moins de 3 mois

DECLARATION

- **Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.**
- **Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences**
- **Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives aux contrats N° 113 516 430 / 8 590 644 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats**
- **Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.**

Traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre **droit RGPD**, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdj-sa.com.

Signature

Fait à

Le

Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement.